



Communauté
de communes
**LACQ-
ORTHEZ**

Envoyé en préfecture le 23/02/2021

Reçu en préfecture le 23/02/2021

Affiché le

SLO

ID : 064-200039204-20210222-BECCLO_2021_032-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LACQ-ORTHEZ**

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux février à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

Etaient présents : Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

Etaient absents ou excusés : Mme Marlène LE DIEU DE VILLE et MM. Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Emmanuel HANON.

**OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT - FOURNITURE DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE ET
SPÉCIFIQUE ÉCLAIRAGE PUBLIC POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE
LACQ-ORTHEZ - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER
L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique a été lancée le 14 mai 2019 pour une remise des offres le 19 juin 2019.

Le marché a été attribué puis notifié le 16 juillet 2019 à la société **CGE Distribution** (64140 Lons) dans le cadre d'un marché à bons de commande d'une durée de deux ans reconductible une fois pour la même durée avec un montant minimum de 100 000 € HT et un montant maximum de 600 000 € HT.

Le présent avenant n°1 a pour objet d'ajouter au bordereau de prix unitaire des fournitures supplémentaires.

Eu égard aux développements précédents, le bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant n° 1 au marché, le montant est inchangé par rapport au marché initial.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,

Patrice LAURENT

